



**Règlement graphique
ZONAGE
Aspin-Aure_Le Berlan**

Zonage

-  A : zone agricole
-  Ae : zone agricole à enjeu écologique
-  Ah : hameau situé en zone agricole (STECAL)
-  AU : zone à urbaniser
-  AU0 : zone à urbaniser fermée
-  AUe : zone à urbaniser pour équipement
-  AUi : zone à urbaniser à vocation économique
-  AUT : zone à urbaniser pour activités de loisirs ou de tourisme
-  N : zone naturelle
-  Nc : zone naturelle accueillant des carrières
-  Ne : zone naturelle accueillant des équipements publics
-  Ner : zone naturelle accueillant des ouvrages énergétiques
-  Ni : zone naturelle accueillant des activités de loisirs
-  Ns : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons
-  Nst : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons et à la construction d'équipements
-  Nt : zone naturelle accueillant des activités touristiques
-  Ntc : camping en zone naturelle
-  U : zone urbaine
-  Uer : zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques
-  Abri pyrénéen
-  Changement de destination
-  Changement de destination à vocation économique (tourisme, restauration...)

Prescriptions

-  Éléments de paysage
-  Secteur de diversité commerciale à protéger
-  Espace Boisé Classé
-  Emplacement Réservé
-  Éléments patrimoniaux recensés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme

A titre informatif

-  Exploitation agricole: élevage
-  Bâtiment classé monument historique
-  Périmètre de protection patrimoniale soumis à ABF
-  Périmètre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du PLUi valant SCoT du 07 janvier 2020

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUi de la Communauté de communes Aure Louron
Sources: BD TOPO® et DGFIP 2018
Réalisation: Citadia Conseil©

NB : Sur ces plans ne figurent pas les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques qui relèvent des Servitudes d'Utilité Publique et peuvent rendre certains terrains inconstructibles